

PRF – DESCRIPTIF DE PROJET

FORMULAIRE 3.2



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)
DESCRIPTIF DE PROJET PRF¹

<p>Intitulé du programme : <i>"Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire"</i></p>	<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : UNFPA/UNDP/FAO/ONU FEMMES</p>
<p>Personne à contacter concernant le programme : Adresse /Téléphone :</p> <p>Mr. Kabore Saidou Représentante Adjoint de l'UNFPA Adresse : kabore@unfpa.org Téléphone : + (225) 22 52 94 00/30</p> <p>Mme. Aissata De Directrice Pays Adjointe Programme du PNUD Adresse : aissata.de@undp.org Téléphone : + (225) 20317400</p> <p>Mr. LUC Genot Chargé des Operations de la FAO Adresse : luc.genot@fao.org Téléphone : + (225) 22 40 50 20</p> <p>Mme. Madeleine Oka Balima Responsable des Programmes d'ONU Femmes Adresse : m.oka-balima@unwomen.org Téléphone : + (225) 22.51.87.73/70</p>	<p>Implementing Partner(s) – Name & type (Gouvernement, CSO, etc); Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Ministère de la Solidarité de la Famille de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Défense, Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la justice et des droits de l'Homme, Caucus des femmes parlementaires, Programme National de Cohésion sociale, Ministère de l'Agriculture, Programme National de Développement Communautaire, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale, l'Observatoire Nationale de l'Equité et du Genre, Agence National d'Appui au Développement en milieu rural, COOPEC, CNE, ONG, Association Nationale des Chefs, Reines, rois de Côte d'Ivoire , Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Interpeace. SNU : UNESCO/UNICEF/ ONUCI (Unité Genre, Civile Affaire,)</p>
<p>Site du programme :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone 1 : Centre-ouest (Divo/Gagnoa/Vavoua) ; ▪ Zone 2 : Ouest (Duekoué/Bloléquin/Guiglo/Zouan-Hounien) ▪ Zone3: Centre-et Nord-est (Bouaké/Bocanda/Bouna) ;

¹ Il faut accompagner ce document par le formulaire PBF 3.3 : formulaire d'évaluation du projet par le Comité de Pilotage, signé par les co-présidents.

<p>Descriptif du programme : Ce programme, vise à renforcer la cohésion sociale à travers la coordination et le renforcement des capacités des acteurs et des populations pour accroître leur forte implication dans la prévention et la gestion pacifique des conflits. Au terme de ce projet, les autorités locales, les comités du foncier rural, les femmes, les jeunes et les populations ont une meilleure connaissance des dispositions de la loi de 1998 sur le foncier rural, sont outillés pour prévenir les conflits et vivent en harmonie à travers notamment la réalisation des activités économiques inclusives. Le projet ciblera en particulier les autorités locales, les organisations féminines et de jeunes, à l'Ouest, au centre et au sud-ouest de la Côte d'Ivoire.</p>	<p>Fonds pour la consolidation de la paix : 3, 850,000 USD Autres sources : Apport gouvernemental : PM Coût total du projet : 3, 850,000USD Date de démarrage du projet proposée : 15 Juin 2015 Date d'achèvement du projet proposée : 31 Décembre 2017 Durée totale (en mois) : 30 mois</p>
<p>« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : ² _____ Les principales activités déclinées dans le cadre du programme 2 intègre le genre dans la stratégie de renforcement des capacités techniques des intervenants sur la prévention des conflits (<i>politique, foncier, lié à l'orpaillage, agriculteurs/éleveur, inter et intra communautaire</i>), contribue à la mise en place d'une opinion publique favorable à la promotion du genre à travers la mise en place d'Espaces communautaires dédiés au genre et à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire</p>	
<p>Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat stratégique 2 du PP : La prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités techniques de coordination des structures de l'état en charge de la consolidation de la paix (PNCS, OSCS, ONEG) et d'autres mécanismes en place. ▪ Résultat spécifique No 4 : Les autorités locales renforcent leurs capacités de médiation et de gestion des conflits de nature intra et intercommunautaires par la formation et par une meilleure analyse des zones de conflictualité locales ▪ Résultat spécifique No 6 : Dans les zones caractérisées comme « sensibles », des activités économiques liées aux groupes à risque consolident les processus de résolution pacifiques des conflits locaux ▪ Résultat spécifique No 7 : Les populations rurales sont mieux informées sur les composantes de mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural 	
<p>Résultats du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique des conflits 2. L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution pacifique des conflits fonciers 3. La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement 	
<p>Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du programme : <u>Domaine PBF No 2 - Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité N2)</u></p>	

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

³ Les domaines de résultat du Fonds sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;
(1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

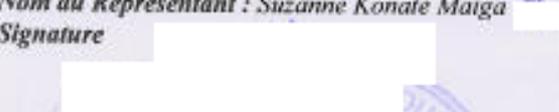
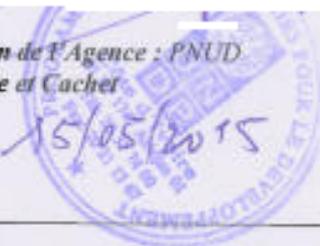
<p>Intitulé du programme : <i>Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire</i></p>	
<p>Nom du représentant du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire : <i>Mbaye Babacar Cissé</i> Signature : </p> <p>Titre : <i>Coordinateur Résident, Coordinateur Humanitaire, Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général</i></p> <p><i>13/05/2015</i></p> <p>Date et Cachet</p> 	<p>Nom du Représentant de l'autorité nationale : <i>A. Albert Toikeusse Mabri</i> Signature </p> <p>Titre : <i>Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement</i></p> <p><i>13/05/2015</i></p> <p>Date et Cachet</p> 
<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</p>	
<p>Nom du Représentant : <i>Suzanne Konaté Maiga</i> Signature </p> <p><i>15/05/2015</i></p> <p>Nom de l'agence : <i>UNFPA</i> Date et Cachet</p> 	<p>Nom du Représentant : <i>Germain Dasylva</i> Signature </p> <p>Nom de l'Agence : <i>FAO</i> Date et Cachet <i>15/05/2015</i></p> 
<p>Nom du Représentant : <i>Maria-Gaëlle Ndawayo</i> Signature </p> <p>Nom de l'Agence : <i>ONU FEMMES</i> Date et Cachet <i>15/05/2015</i></p> 	<p>Nom du Représentant : <i>Luc Grégoire</i> Signature </p> <p>Nom de l'Agence : <i>PNUD</i> Date et Cachet <i>15/05/2015</i></p> 

Table des matières

Longueur maximale : 15 pages

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification du projet
- c) Cohérence par rapport aux autres projets

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet

La problématique de la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire reste encore d'actualité en cette année électorale 2015. En effet, plusieurs questions restent pendantes et liées aux insuffisances de capacités techniques et de coordination des intervenants, aux conflits fonciers et ses répercussions sociales et économiques sur la cohésion sociale notamment pour les groupes les plus vulnérables, les personnes déplacés et réfugiés retournés et sur les groupes spécifiques que sont les femmes et les jeunes.

- Globalement, le programme 2 du PP2 contribue au Domaine PBF No 2 : Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends.
- Au plan spécifique, le programme concourt à l'atteinte des objectifs du plan prioritaire 2 de consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire. Il est axé principalement sur l'objectif fixé à ce domaine à savoir, « *la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'Etat et d'autres mécanisme en place* ».

Les résultats attendus de cet objectif en lien avec le plan prioritaire 2 de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire sont les suivants :

- **Résultat spécifique No 4 :** Les autorités locales renforcent leurs capacités de médiation et de gestion des conflits de nature intra et intercommunautaires par la formation et par une meilleure analyse des zones de conflictualité locales
- **Résultat spécifique No 6 :** Dans les zones caractérisées comme « sensibles », des activités économiques liées aux groupes à risque consolident les processus de résolution pacifiques locaux
- **Résultat spécifique No 7 :** Les populations rurales sont mieux informées sur les composantes de mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural

b) Justification du projet

Afin d'assurer "l'Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire" pour une paix durable il est important d'adresser certains besoins qui subsistent en matière de consolidation de la paix.

Aussi, il faudra appuyer le PNCS dans la finalisation de la cartographie des conflits et mécanismes de paix en Côte d'Ivoire et l'élaboration d'une stratégie de coordination des acteurs de paix en CI à travers notamment une assistance technique. De même, les initiatives de mise en place de bases de données et de mécanismes d'alerte et de prévention des conflits au sein des sous-préfectures impliquant les autorités du ministère d'État Ministère de l'intérieur et de la sécurité et soutenu par la section Affaires civiles de l'ONUCI mérite un appui technique et financier. Il convient de noter que cette option de structurer une architecture de paix est une approche en termes de durabilité qui permettra d'être en phase avec la vision du Plan Prioritaire 2 de consolidation de la paix. En effet, comme le relève le rapport à l'ouest sur les dynamiques et capacités de gestion de conflits, « *la consolidation de la paix est un processus nécessitant des changements profonds sur le long terme. Parce que la violence et la coercition sont ancrées dans des dynamiques historiques longues qui pénètrent la vie sociale et politique de la région, il est important de garder en mémoire que les processus visant à dépasser les défis en présence vont prendre du temps et ne peuvent pas être accomplis par le biais de solutions rapides ou miracles* ». Dans cette perspective, il sera nécessaire d'organiser des formations aux autorités

locales, aux Chefs traditionnelles et aux membres des comités de paix sur les techniques de médiation, prévention et résolution des conflits. A cet effet, il sera important de développer un partenariat avec des institutions internationales comme Interpeace ayant une expérience sur la consolidation de la paix tant au niveau communautaire et en matière de renforcement des capacités des structure locales de paix.

La prévention durable des conflits nécessite de s'investir dans des zones de conflictualité auprès de groupes à risques par les activités de production, l'appui aux structures de micro-financement avec une approche de résorption de certaines causes immédiates ou profondes des conflits et en ciblant des personnes plus affectées. Ces initiatives accompagneront la mise en œuvre de la stratégie des solutions durables pour les déplacés et les réfugiées. La conduite de ces activités conjointes ciblées doit permettre à des groupes antagoniques de travailler à la résolution de leurs conflits locaux et au renforcement de la cohésion sociale. A cet effet, des espaces spécifiques seront dédiés pour permettre aux femmes d'exprimer leur qualité de médiatrice de conflit et d'actrice de paix mais aussi de soutenir leur contribution à l'économie locale à travers le financement d'activités génératrices de revenus et de rapprochement communautaire.

Les études de terrain conduites en préparation de la Phase II du Plan prioritaire ont démontré la pertinence et l'importance de consolider le foncier rural dans une perspective de gestion durable des conflits et tensions locaux. Au-delà de la gestion technique et administrative de la problématique du foncier rural, un grand nombre de parties prenantes ont relevé la nécessité de travailler à une vulgarisation large et objective de l'évolution du cadre normatif et administratif de la Loi sur le Foncier rural. Une vulgarisation élargie doit se concevoir en respectant la diversité linguistique, culturelle et géographie des régions visées. Les études de terrain confirment aussi, qu'en sus des principales causes de conflit qui portent sur la mauvaise régulation de la compétition autour des ressources, notamment foncières, et de la gestion locale de la diversité sociopolitique, « *le spectre de la conflictualité s'élargit avec l'apparition de nouvelles opportunités économiques*⁴ ». Ces nouvelles opportunités tournent de plus en plus autour de la problématique minière, ou de l'orpaillage, des communautés s'opposant désormais à des regroupements miniers autochtones ou allogènes, ou encore à l'arrivée de nouveaux artisans exploitant les ressources au sein de leurs terroirs.

Enfin, compte tenu de la vulnérabilité des jeunes qui souvent font objet de récupération, il importe de les doter des compétences nécessaires afin de réduire les risques de manipulation dont ils peuvent faire l'objet en cette période sensible. Il sera nécessaire d'appuyer leur besoin en compétence de vie associative, en implication aux initiatives communautaires de consolidation de la paix et de soutenir leurs revendications d'être économiquement actif et autonome. Par ailleurs, comme la fait observer les études récentes, les femmes, tout en étant actrices de paix ne demeurent pas moins aussi à la base des rumeurs qui sont des facteurs déclencheurs des conflits communautaires. Elles reconnaissent elles-mêmes leur manque de capacité, mais dénoncent aussi leur sous-représentation dans les mécanismes de prévention et de gestion pacifique des conflits. Aussi, elles souhaitent pour cette phase de consolidation de la paix, la prise en compte du genre dans les initiatives d'appui pour la sécurisation des terres cultivables dont seulement 5% de femme ont accès. Il s'agit de prendre en compte les besoins de participation des groupes vulnérables à la résilience économique et communautaire afin de créer les conditions d'une paix sociale durable.

c) Cohérence par rapport aux autres projets

Le programme 2 axé sur *"l'Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire"* contribue à l'atteinte des priorités nationales et à deux effets UNDAF⁵. De façon

⁴ Rapport consolidé des missions conjointes, op.cité, p.2

⁵ Effet 1 : D'ici 2015, les institutions nationales et locales, la société civile, le secteur privé et les communautés exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, économique et sécuritaire

spécifique, le présent programme participe à l'atteinte des objectifs du programme nationale de cohésion sociale et renforce les orientations stratégiques du projet en cours en matière de genre et consolidation de la paix et financé en 2014 par PBF en Côte d'Ivoire.

Dans cette perspective, la question du renforcement des capacités des leaders locaux en genre et prévention et technique de médiation des conflits, celle du foncier rural et de la réalisation des activités économiques inclusives en faveur des jeunes et des femmes soutenue par le programme 2 viennent renforcer le projet existant sur " *les initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire*" qui est mise en œuvre depuis septembre 2014. A cet effet, les initiatives en cours à Duekoué, Guiglo, Danané et Zouan-Hounien d'opérationnalisation des Espaces Amis des femmes pour la paix⁶ où l'opportunité est donnée aux celles-ci d'exercer en qualité de médiatrice des conflits communautaires seront renforcées.

Le programme 2 est complémentaire également du programme en cours depuis 2012, en Côte d'Ivoire dénommé « *Peacebuilding, Education and Advocacy in Conflict Affected Contexts (PBEA)* »⁷, qui vise à renforcer la résilience, la cohésion sociale et la sécurité humaine dans les contextes affectés par les conflits. Cet appui s'observe au niveau communautaire, à travers un ensemble d'interventions qui réunissent les femmes issues de différentes communautés autour des activités d'intérêt commun. Cette approche permet la mobilisation sociale et le renforcement des capacités des femmes à devenir des agents de la paix dans leur communauté.

Finalement, le renforcement des capacités qui est transversal à l'ensemble du programme 2 permet d'une part de contribuer à l'appropriation locale et nationale par les acteurs des techniques de prévention et la gestion pacifique des conflits et d'autre part d'augmenter la frange de la population informée sur la loi foncière afin de réduire la prévalence des conflits dans les zones d'intervention. Cette dynamique de pérennisation des initiatives est matérialisée par l'appui technique qui sera apporté au PNCS dans son rôle de coordination des infrastructures et structures de paix. A cet effet, la mise en place des Espaces Ami des femmes pour la paix dédiés à la promotion de la cohésion sociale et au genre participe au niveau communautaire à l'institutionnalisation déjà amorcée par le gouvernement à travers la création de l'observatoire nationale de la solidarité et de la cohésion sociale et l'observatoire nationale de l'équité et du genre

Effet 2 : D'ici 2015, les populations pauvres et les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les ex-combattants ont des revenus et une sécurité alimentaire améliorés, et vivent dans un environnement sain et durable

⁶Six « Espace Ami des Femmes pour la paix » ou « Women Friendly Space » soutenus par l'UNFPA et en cours de mise en place dans les régions de Guiglo, Duekoué, Danané et Zouan-Hounien dans le cadre du projet " *initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire* » en 2014

⁷ Depuis 2012, La Côte d'Ivoire fait partie du programme global UNICEF dénommé « *Peacebuilding, Education and Advocacy in Conflict Affected Contexts (PBEA)*,

Tableau 1 – État des lieux (situation de Août 2014 à janvier 2015) des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler⁸

Résultat ou thématique visé(e)	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
Appui à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'État	Union européenne et JICA	Appui au rétablissement de la sécurité (police) et de la cohésion sociale	Jusqu'en 2015	Extension de financement jusqu'à 5 millions d'euros (UE) et 1,5 millions de dollars (JICA)	formation des forces de police nationale
Appui à la politique de DDR	Gouvernement de Côte d'Ivoire Banque Africaine de Développement Union européenne	Finalisation du programme de DDR (74000 ex-combattants ciblés)	Jusqu'en 2015	30 milliards de CFA (BAD) 5 millions d'Euros (UE)	Incertitude sur le niveau final d'Ex-C, qui s'inscrivent pour une démobilisation/ réintégration définitive d'ici 2015
Appui à l'état civil – promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais	Ministère d'État de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la Justice et des Libertés publiques, Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant UN PBF UNICEF, NRC, DRC, Caritas	Gouvernement : Enregistrement des naissances, renforcement de l'état civil, identification des populations	Mai 2012 – Décembre 2014	3 millions de dollars	Projet en cours d'exécution. Manque de temps et de ressources pour finaliser phase actuelle. Besoin d'étendre les opérations à l'échelle du territoire.
Appui aux initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire	Ministère d'État, Plan et Développement Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. UNFPA/ ONUFEMMES/ PNUD, ONUCI	Contribution des organisations féminines à base communautaire à la prévention et gestion pacifique des conflits (Ouest et Abidjan)	Juin 2014 – Décembre 2015	1,5 Million	Nécessaire de réfléchir à la possibilité d'élargir des projets similaires sur d'autres zones de concentration non couvertes par le PBF?
Appui à la définition de stratégies de mise en œuvre du foncier rural	Ministère de l'Agriculture Multiples (Union européenne, FAO, AFD, BAD, NRC)	Délimitation des terroirs villageois et amélioration des pratiques d'application de la loi de 1998	Depuis 2013 – en cours	Engagement de 30 millions d'Euros des partenaires du Développement de Côte d'Ivoire	Dans l'attente de la mise en œuvre de textes/procédures et pratiques, le foncier rural occupe 90% du travail de médiation des autorités préfectorales
Appui à l'identification et la mise en œuvre de mesures pour assurer l'application de la loi de 1998 sur le foncier rural	Ministère de l'Agriculture Multiples (Union européenne, FAO, Public- Privé (PPP))	Projet d'intervention des grandes filières dans la massification de la demande de certificats fonciers	En cours	Un montant de 4,5 millions d'Euros	L'opportunité de la mise en œuvre du projet permet d'aborder un pan du problème du foncier notamment l'acquisition des titres fonciers
Formation sur la justice criminelle pour les pays d'Afrique francophone	Gouvernement ivoirien JICA	Formation sur la justice criminelle internationale (régional)	2014-2015	2 millions \$	Le pays accuse un déficit en matière de poursuite et jugement de présumés criminels de guerre
Renforcement des communautés pour la promotion de la cohésion sociale du Grand Abidjan	Maire d'Abidjan MEMIS Communes de Yopougon et Abobo	Initiatives de renforcement des services sociaux de base	2013-2015	6 millions \$	Réalisation de l'étude sur les Dynamiques de conflit en milieu urbain (Interpeace) et définition d'initiatives de cohésion sociale et prévention de conflits

⁸ APD_DONNEES_PGA, Données collectées par le SNU, Avril 2014; autres sources documentaires (ONU CI, FAO, JICA, Mano River Union)

	JICA				
Développement des ressources humaines pour le renforcement de l'administration locale (Centre et Nord)	MEMIS JICA	Renforcement des capacités des administrations locales dans la gestion des affaires publiques	2013-2015	6 millions \$	Ce projet est complémentaire aux initiatives de renforcement des capacités préfectorales
Renforcement de la sécurité transfrontalière	Union du Fleuve Mano (dont fait partie la Côte d'Ivoire)	Développement de la sécurité et des échanges transfrontaliers	En cours	Appui budgétaire du PBG en Guinée et Liberia	Développement d'un projet régional de consolidation de la paix autour des frontières des pays membres de l'Union du Fleuve Mano (PBF)
Projet sur les droits de propriété et développement du diamant artisanal	Ministère de l'Industrie et des Mines UE et USA	Exploitation normalisée et traçabilité des anciens « diamants de sang » en Côte d'Ivoire	En démarrage	2 millions \$	Le modèle de traçabilité sur les diamants devrait appuyer des initiatives similaires relatives à l'orpaillage et autres mines irrégulières
Programme National de Développement Communautaire (PNDC) et financement de 250 groupements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et du commerce pour un budget	MEMPD Ministère de l'agriculture la Banque Islamique de Développement.	financement de groupements dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et du commerce et. Appui à la mise en œuvre viable des AGR, aménagement de bas-fonds, reprofilage de de pistes de dessertes, construction hangars de marchés et de magasins de stockage	En cours	un budget estimatif de 625 millions de Fcfa	appui à l'auto-emploi des jeunes et des femmes dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, du commerce.
Renforcer la résilience, la cohésion sociale et la sécurité des personnes, dans les contextes de conflits.	Pays-Bas	renforcement des politiques et pratiques éducatives favorables à la consolidation à la paix; services sociaux de base comme porte d'entrée pour renforcer la cohésion sociale au sein des communautés - focus sur groupements de femmes et les jeunes (AGR, formations, sensibilisation dialogue, activités opérationnelles de cohésion sociale etc.)	2012-2015	5 millions USD	Programme pilote en cours, nécessitant un renforcement pour la mis-a-l'échelle de l'approche peacebuilding au niveau des communautés et dans les écoles. Besoin de créer des synergies et d'appui dans le cadre du renforcement des capacités des femmes, des enfants et des jeunes, pour contribuer à la consolidation de la paix dans les communautés et à l'école.
Projet de mise en œuvre de mécanismes et instruments d'analyse, de prévention des conflits et de gestion communautaire	ONU CI + autres partenaires en cours de recherche	Renforcement des capacités des Autorités préfectorales et des chefs de village à l'analyse et à la gestion préventive des conflits. Améliorer la gestion communautaire par la réorganisation des conseils de villages et des entités rattachées.	2014-2016	Un budget estimatif de 287 183 234 FCFA	Mise en place de la matrice des conflits assortie d'une base de données; Mise en place des conseils de villages et des entités rattachées; Renforcement des capacités des autorités préfectorales, des autorités traditionnelles et communautaires

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

L'objectif général du programme est de contribuer à la prévention et à la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, le projet vise à :

1. Renforcer les capacités techniques des autorités locales et communautaires pour une gestion pacifique des conflits dans les zones d'intervention
2. Appuyer techniquement le PNCS pour la mise en œuvre d'une stratégie de coordination des structures et acteurs de paix
3. Améliorer le niveau de connaissance des populations en milieu rural et d'autres acteurs sociaux pour faciliter la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural ;
4. Renforcer la capacité des groupements de femmes, y compris de jeunes vulnérables en matière de prévention et gestion pacifique des conflits à travers la promotion des actions visant au rapprochement communautaire et à la cohésion sociale

a) Résultats du programme, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement

Résultat du programme 2: La prévention et la résolution pacifique des conflits améliorent et consolident la paix et la cohésion sociale dans un cadre coordonné en Côte d'Ivoire

La théorie de changement du programme 2

Au niveau globale, **SI** les capacités des agents territoriaux et des mécanismes en places sont renforcées dans la médiation et la gestion pacifique des conflits locaux et **SI** les populations sont sensibilisées et ont accès à leurs droits **ALORS** les risque de conflits locaux seront atténués et la cohésion sociale renforcée.

Ce résultat peut être atteint car, (i) les leaders locaux assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique des conflits et (ii) l'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et (iii) favorise l'avènement de la cohésion sociale au sein de la population où différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement. Ainsi, les mécanismes de résolution des conflits sont fonctionnels et, intègrent désormais le genre, sont plus inclusifs puisqu'ils impliquent les acteurs clés pouvant influencer le changement notamment les Autorités locales, les Chefs traditionnels, les Leaders Communautaires femmes et jeunes..

Pour contribuer à ce changement, trois résultats seront attendus:

Résultats 1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique des conflits

Théorie du changement 1 :

SI les autorités locales, communautaires et les membres des comité de paix sont formées au dialogue, à la médiation et à la gestion pacifique des conflits notamment foncier intégrant la dimension genre, et **S'ILS** appliquent effectivement les techniques de médiation apprises et sont activement impliqués dans un cadre coordonné ciblant les zones confligènes répertoriées **ALORS**, les structures de paix et les intervenants auront des capacités plus grande de prévenir les conflits, de les gérer pacifiquement et efficacement afin de leur réduction

Résultats2 : L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits

Théorie du changement 2:

Si les populations des milieux ruraux et urbains sont mieux informées sur le cadre législatif de la loi de 1998 sur le foncier rural **alors** l'adhésion à l'application de la loi augmentera au sein de la population et les conflits liés au foncier s'en trouvera réduit.

Résultats 3 : La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement

Théorie du changement 3:

SI les femmes, les jeunes à risque et groupe à risques et vulnérables animent des espaces dédiés à la promotion du genre et de la cohésion sociale, **ALORS** la cohésion sociale sera effective et davantage manifeste à travers la réalisation d'activités socio-économiques de rapprochement par des groupes sociaux autrefois antagonismes ou de différentes origines, sociales, culturelles et religieuses.

1. Type d'appui visé

❖ Couverture géographique des interventions du programme 2

Le programme 2 "Appui à la prévention et la gestion pacifique en Côte d'Ivoire" couvre les trois zones d'intervention retenues par le plan prioritaire 2. Le programme compte axer ses interventions dans des zones spécifiques.

Zone 1 : Centre-ouest (Divo/Gagnoa/Vavoua) ;

Ces zones jugées par les autorités ivoiriennes susceptibles d'enregistrer des conflits inter communautaires bénéficieront des interventions pour l'atteinte des résultats du programme 2. A cet effet, le programme 2 développera dans ces départements administratifs les activités pour l'atteinte des trois résultats stratégiques (1, 2,3) puisque ces zones n'ont pas bénéficié antérieurement des activités du premier plan prioritaire de consolidation de la paix.

Zone 2 : Ouest (Dukoué/Bloléquin/Guiglo/Zouan-Hounien)

Dans ces départements, la question du foncier rural reste d'actualité et un problème qui est unanimement perçu comme premier élément de conflictualité en Côte d'Ivoire, en dressant les uns contre les autres autochtones, allochtones et allogènes¹⁰. A cet effet, le programme développera dans ces départements administratifs les activités pour l'atteinte des trois résultats stratégiques (1, 2,3) avec un focus sur les résultats 2 et 3 liés d'une part à la vulgarisation de la loi foncière et d'autre part à l'appui aux groupements de femmes et de jeunes pour la réalisation d'activité économique fédératrice et de consolidation de la cohésion sociale.

Zone 3: Centre-et Nord-est (Bouaké/Bocanda/Bouna) ;

Ces zones ont été identifiées comme particulièrement porteuse de nouvelles formes de tensions reliées à la gestion des terroirs et espaces productifs (agriculture/éleveurs). Dans cette perspective, la prévention des conflits reposera également comme dans la zone 2 sur les activités pour l'atteinte des trois résultats stratégiques (1, 2,3) avec un focus sur les résultats 2 et 3 liés d'une part à la vulgarisation de la loi foncière et d'autre part à l'appui aux groupements de femmes et de jeunes pour la réalisation d'activité économique fédératrice et de consolidation de la cohésion sociale.

❖ Profil des bénéficiaires des interventions du programme 2

Deux cibles principales sont concernées par les interventions du programme 2 notamment les bénéficiaires directe et indirects.

¹⁰ En Gras les Agences Lead par produit et les autres Agences qui participent à la réalisation du programme

❖ **Les bénéficiaires directs** : les groupes vulnérables (les populations déplacées/réfugiées et retournées, les femmes, les jeunes,) les leaders communautaires, et les membres des comités de paix et comité villageois du foncier rural

- **les groupes vulnérables (les populations déplacées/réfugiées et retournées)** :
 - ✓ Les populations vulnérables ciblées concernent des personnes déplacées et réfugiés retournées dans les zones du PP2. Dans les zones retenues par le programme 2 un accent sera accordé aux personnes déplacées/refugiées confrontées aux difficultés de réinsertion ou de réintégration dans leur communauté. En effet, les projets de résilience de cette population spécifique sont souvent contrariés par des conflits fonciers. De même, leur engagement dans le processus de réconciliation ou le pardon des autres à leur endroit constitue des défis pour la consolidation de la paix. La base de données d'UNHCR, des ONG, des structures décentralisées du MSFFE et du MEMIS et les communautés elles-mêmes pourront aider à leur identification et leur implication dans la mise en œuvre du programme.
- **les groupes spécifiques (les femmes et les jeunes)** :
 - ✓ **Les femmes ciblées** sont celles des zones du PP2 qui représentant généralement 65% des déplacées et réfugiées lors des conflits. Elles seront identifiées également parmi les victimes, de violence basées sur le genre, de violence sexuelle liées au conflit (VSC) et issues des audiences de la CDVR, des structures sociales et plate-formes de lutte contre les VBG du MSFFE, des ONG et des préfectures des régions du programme. De même, les femmes victimes de déni de ressources économiques, notamment celles qui n'ont pas suffisamment accès aux terres cultivables seront ciblées afin de la prise en compte de la question du genre dans la prévention des conflits notamment foncière. Le renforcement du leadership féminin en matière de citoyenneté, de médiation et d'actrice de paix impliquera de cibler les femmes leaders des organisations communautaires féminines. Afin d'éviter, la stigmatisation, l'approche retiendra les femmes du milieu rural et urbain, mais aussi celles des groupements féminins et communautaires autrefois antagonistes et/ou engagés dans les processus de résilience communautaire et de consolidation de la paix. L'appui des sections de l'ONU CI (CA) des Bureaux décentralisés de région des agences du SNU et des structures de l'Etat et de la société civiles locale contribueront à leur identification
- ✓ **Les jeunes ciblées** concernent les jeunes déshérités, autrefois activistes dans les conflits d'origine politique, foncière ou liés à la revendication dans le cadre de l'orpaillage. Il s'agira surtout de mobiliser les groupes de jeunes, autochtones, allochtones et allogènes ou des partis politiques autrefois opposés pour leur pleine participation au programme 2. Ainsi, les jeunes leaders locaux bénéficieront de renforcement de capacité technique pour réaliser des activités communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits, de promotion de la loi foncière, l'intégration du genre dans la prévention et la gestion des conflits et la réalisation d'activités commune de rapprochement.

- ✓ Les groupements de femmes et de jeunes qui bénéficieront de renforcement de capacité technique pour être des relais communautaires de sensibilisation à la paix et la gestion pacifique des conflits, seront également appuyés en montage pour la réalisation de projet économique et communautaire pour matérialiser le rapprochement et la cohésion sociale.
- ✓
- les **leaders communautaires, et les membres des comités de paix et comité villageois du foncier rural** :
- ✓ les **chefs traditionnels**, les rois et reines, les guides religieux à travers leurs associations respectives bénéficieront de renforcement de leurs capacités techniques afin de réaliser des activités de sensibilisation sur le foncier et de gestion pacifique des conflits locaux.
- ✓ Le mapping des comités villageois du foncier rural et des comités locaux de paix permettront de cibler leurs structures et leurs membres pour permettre leur pleine participation aux plates-formes d'échanges sur la cohésion sociale, la réduction du sentiment d'auto-victimisation au sein des communautés. L'appui de l'administration territoriale, des agences du SNU et des ONG permettront d'identifier cette catégorie de population ciblée par les interventions du programme 2.
- ❖ **Les bénéficiaires indirects** de ce programme sont constitués de la population en général des départements administratifs retenus par le PP2 et le programme 2 notamment les communautés rurales et urbaines de ces zones. Cette population est prise dans leur structuration ethnique, migrantes et d'accueils (autochtones, allochtones et allogènes). c'est généralement à partir de cette structuration que construisent la plupart des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles (élevage, orpaillage, pêche), la politique, la gouvernance locale (contestation de la chefferie traditionnelle....) et la coexistence pacifique entre les populations, notamment l'intégration des personnes déplacées/retournées.
 - **Les autochtones** : ce sont des personnes qui habitent dans leurs lieux d'origine. Historiquement, ils sont les premiers à avoir occupé un espace géographique donné.
 - **Les allochtones** : ce sont des populations ayant migré vers d'autres zones et régions de leur propre pays. Dans le cadre de ce programme, il s'agit des autres groupes ethniques vivant dans les zones d'interventions retenues.
 - **Les allogènes** : ce sont des populations originaires d'autres pays et vivant dans les régions et zone d'intervention du programme. Il s'agit principalement ici des ressortissants de la CEDEAO.

Résultats	Activités	Types d'appui (envergure, échelles)	Groupes cibles,	Objet, modalités et modes de mise en œuvre de l'appui	Justification de l'approche
<p>Résultat 1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique</p>	<p>Produit 1.1 : les capacités des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations aux autorités locales, aux Chefs traditionnelles et aux membres des comités de paix sur les techniques de médiation, prévention et résolution des conflits Appuyer techniquement et financièrement l'OSCS pour (i) l'installation des commissions régionales de l'OSCS (structures relais de veille et d'alerte précoce en matière de solidarité et de cohésion sociale) et (ii) l'élaboration d'outils de collecte, de traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs de solidarité et de cohésion sociale (ii) l'équipement en ordinateurs de bureau des directions régionales, Complexe et Centres sociaux du Ministère de la Solidarité de la Famille, de la Femme et de l'Enfant et des sous-préfectures pour la gestion des bases de données d'alerte et de prévention des conflits Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact. 	<p>Appui technique et financier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Autorités préfectorale et sous-préfectorale Autorités administratives déconcentrées Chefferies traditionnelles Guides religieux et leaders communautaires de jeunes et de femme l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) Observatoire Nationale de l'Equité et du Genre (ONEG) Bureaux de sous-préfecture des zones d'intervention du projet de prévention des conflits de la DGAT 	<ul style="list-style-type: none"> Formation en prévention et résolution pacifique des conflits Équipement Financement Recrutement d'activités techniques 	<p>Il s'agira d'appuyer techniquement et financièrement les structures de paix dans leur rôle de coordination (PNCS, OSCS) et d'avoir une infrastructure de paix durable adossé à une structure étatique. L'appui en matériels informatiques sera apporté aux sous-préfectures concernées par les programmes de la DGAT la base des données de prévention des conflits</p> <p>Il sera nécessaire de réaliser des formations afin de disposer d'une masse critique de personnes ressources au sein de l'administration déconcentrées et des OSC et communautaire et qui sont outillées pour la vulgarisation des techniques de prévention et de gestion pacifique des conflits.</p> <p>L'appui d'Interpeace sera nécessaire pour aider la PNCS à structurer une infrastructure de paix durable</p>

<p>Résultat 2 : L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits</p>	<p>Produit 1.2 : les capacités techniques de coordination du PNCS sont renforcées en matière de consolidation de la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ appuyer techniquement et financièrement le PNCS dans la finalisation de la cartographie des conflits et mécanisme de paix en Côte d'Ivoire ▪ Appuyer l'élaboration d'une stratégie de coordination des acteurs de paix en CI ▪ Assurer les frais de recrutement d'une assistance technique 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme Nationale de Cohésion Sociale ▪ Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale ▪ Interpeace 		
<p>Résultat 2 : L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits</p>	<p>Produit 2.1 : Une stratégie de communication sur la loi 1998 du foncier rural est élaborée, ciblée sur les communautés et est mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer l'élaboration d'un document de stratégie de communication sur le domaine du foncier rural ▪ Élaborer des outils de communication sur le foncier rural ▪ Produire et vulgariser à travers des supports de communication les thématiques de la loi de 1998 sur le domaine du foncier rural (<i>radio-fascicules longues locates-sketches</i>) pour une meilleure connaissance de la loi ▪ Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact. 	<p>Appui technique, financier et matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contractualisation et partenariat avec les radios et les autres vecteurs de communication ▪ Autorités préfectorale et sous-préfectorale ▪ Autorités administratives déconcentrées ▪ Chefferies traditionnelles ▪ Guides religieux et leaders communautaires de jeunes et de femme ▪ Communautés (autochtones, allochtones, allogènes) PDI et Réfugiés retournés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La production d'un document de stratégie de communication sur le foncier ▪ Production d'outils de sensibilisation sur la loi de 1998 sur le foncier rural 	<p>Il s'agira d'accompagner le Gouvernement dans la diffusion/vulgarisation de la loi sur le foncier rural en respect de la diversité linguistique et culturelle et en utilisant un ensemble de vecteurs de transmission.</p>

	<p>Produit 2.2 : les connaissances des populations notamment celle du milieu rural, sont renforcées sur les dispositions de la loi de 1998 du foncier rural</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former et sensibiliser (i) des membres du corps préfectorale des (i) leaders communautaires et religieux (ii) rois et chefs traditionnels (iii) membres des comités sur la communication en direction des populations autour des dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998 • Accompagner techniquement et financièrement le Gouvernement dans la diffusion/vulgarisation de la loi sur le foncier rural en respect de la diversité linguistique et culturelle et en utilisant un ensemble de vecteurs de transmission • Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact, 	Appui technique, financier et matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Les détenteurs de droits coutumiers légitimes, l'ensemble des cantons, les femmes, les cadres et les jeunes résidents ou non en tant que héritiers ou associés à la gestion des terres agricoles • Médias de la presse écrite, radio et télévision • Communautés (autochtones, allochtones, allogènes) • PDI et Réfugiés retournés 		<p>Il s'agira de renforcer les capacités techniques des acteurs (<i>membres de comité villageois du foncier, rois et chefs traditionnels, leaders jeunes, guide religieux</i>) pouvant impulser le changement pour une meilleure maîtrise de la communication et la sensibilisation sur la loi du foncier rural.</p> <p>Un appui sera apporté au Gouvernement dans la diffusion/vulgarisation de la loi sur le foncier rural en respect de la diversité linguistique et culturelle et en utilisant un ensemble de vecteurs de transmission.</p>
--	---	--	---	--	---

	<p>Produit 2.3 : la prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits fonciers sont mieux appréhendées (managées) par les communautés notamment les comités villageois de gestion foncière fonctionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités techniques des membres des comités villageois du foncier rural sur la communication en direction des populations autour des dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998 • Equiper les comités villageois du foncier rural et groupes sociaux en moyens de sensibilisation pour réaliser la communication en direction des populations autour des dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998 • Organiser des campagnes de sensibilisation radiophonique - radios communautaires et sur la radio ONUCI FM - en français et langues locales (<i>Gueré, Dan, Diawola, Bawolé</i>) sur les dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998 		<ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation et partenariat avec les radios et les autres vecteurs de communication • Chefferies traditionnelles • Guides religieux et leaders communautaires de jeunes et de femme • Les détenteurs de droits coutumiers légitimes, l'ensemble des cantons, les femmes, les cadres et les jeunes résidents ou non en tant que héritiers ou associés à la gestion des terres agricoles • Comités Villageois du foncier rural • Communautés (autochtones, allochtones, allogènes) • PDI et Réfugiés retournés 	
--	---	--	--	--

<p>Résultat 3 : La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement.</p>	<p>Produit 3.1 : Les capacités des femmes, et groupes de jeunes y compris des jeunes sont renforcés en vie associative, et de gestion de projet y compris les Activités Génératrices de Revenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des membres des groupements de femmes et de jeunes y compris les populations vulnérables sur citoyenneté, la prévention des conflits, le genre, la vie associatives et l'alphabétisation • Appuyer la réalisation des activités de dialogue rapprochement communautaire et de cohésion sociale • Mise en place les comités locaux de rapprochement entre villages, groupe et communautés • Accompagner la mise en œuvre de la stratégie des solutions durables pour les déplacés et les réfugiés retournés • l'appui technique et financier aux structures de micro-financement pour une assistance à la réalisation d'activité communautaires d'insertion socio-économique en ciblant des personnes et groupe les plus affectées • Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact. 	<p>Partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ANADER • Les Institution de Micro-finance • Groupements féminins • ONG • Groupement des jeunes • Groupe vulnérables • Communautés (autochtones, allochtones) PDI et Réfugiés retournés 	<p>Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation communautaire • Production de support de sensibilisation sur la paix • Réalisation d'étude d'impact et de suivi • Evaluation des résultats 	<p>l'approche sensible au conflit sera utiliser pour identifier les bénéficiaires généralement des femmes et jeunes jadis opprimés</p> <p>Le renforcement de la cohésion sociale à travers (i) des activités économiques fédératrices, des activités de sensibilisation à la paix et (ii) la mise en place des comités locaux de rapprochement entre villages, groupe et communautés</p>
--	--	--	--	--

	<p>Produit 3.2 : Les plates-formes et espaces d'échanges, de dialogue participatif et de promotion de la cohésion sociale sont fonctionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en place et l'équipement de 8 Espaces Ami des femmes pour la paix participeront à l'intégration du genre aux activités opérationnelles de cohésion sociale Former les membres membre des Espaces Ami des femmes pour la paix aux techniques de médiation et résolution pacifique des conflits communautaires et la réalisation et la promotion du dialogue participatif Appuyer les communautés réconciliées, formées à la prévention des conflits dans la mise en place et le financement de microprojets susceptibles de consolider la cohésion sociale Appuyer l'organisation par les Espace amis des Femmes pour la paix des journées nationales de la solidarité et de la paix Formation de relais communautaires jeunes et femmes pour (i) la réalisation d'activités de réhabilitation communautaire (champ communautaires, pompe villageoise,) Mener des actions visant au rapprochement et à la réconciliation des communautés en conflit Développer des synergies avec les initiatives des clubs de mère fille et des clubs de mère du jeune enfant (CMEF/CMJE) des femmes issues de différentes communautés autour d'activité d'intérêt commun pour les activités de cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> MSFFE (OSCS et ONEG, PNCS) AFJCI Partenariat avec : l'ANADER Les Institutions de Micro-finance Groupements féminins ONG Groupement des jeunes Groupe vulnérables Communautés (autochtones, allochtones, PDI et Réfugiés retournés) Comité de Gestion des Espaces Amis des Femmes pour la paix Institut d'Ethnosociologie de l'Université FHB Interpeace Plate-forme d'échanges du dialogue participatif et communautaire Chefferies traditionnelles Guides religieux et leaders communautaires Femmes Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Dotations en matériels et équipements de sensibilisation sur la paix des Espace de femmes 	<p>L'appui à la mise en place d'espace spécifique physique (réhabilitation et équipement) dédié à la promotion du genre et de la paix offre l'opportunité aux femmes d'exercer leur qualité de médiatrices de conflit. Ce mécanisme sera précédé de réalisation par l'Institut d'Ethnosociologie de l'Université FHB d'un diagnostic communautaire à travers la Méthode Active de Recherche Participative (MARP)</p> <p>Le renforcement de la cohésion sociale à travers (i) la formation des femmes et des jeunes en prévention et résolution pacifique des conflits en soutient (i) des activités économiques fédératrices (ii) la mise en place de comité de suivi et de pérennisation des AGR et comité de paix</p>
--	---	---	---	---

	<p>Produit 3.3 : Les capacités des groupements féminins et de jeunes sont renforcées en matière de d'actions de rapprochement, de cohésion sociale, de prévention et résolution des conflits notamment les conflits communautaires autres que le foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des activités d'animation des plate-formes de dialogue participatif ▪ Organiser au sein des ménages et communautés les causeries éducatives sur le genre, la cohésion sociale, la citoyenneté, la prévention des violences et la gestion pacifique des conflits ▪ Formation de relais communautaires jeunes et femmes pour (i) la réalisation d'activités de réhabilitation communautaire (champ communautaires, pompe villageoise,) ▪ Promotion du dialogue inter et intracommunautaire ; ▪ Mener des actions visant au rapprochement et à la réconciliation des communautés en conflit ; ▪ Produire des messages, tee-shirt, gadget de sensibilisation à la paix ▪ production et la diffusion en partenariat avec les organes de communication régionaux de messages radiophoniques et télévisés en langues (Bawulé, Guéré, Dan, Malinké, Gourou, Beté, Dida, Koulango) et en français ▪ Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact. 	Appui technique, financier et matériel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AFJCI ▪ Partenariat avec : l'ANADER ▪ Groupements féminins ▪ ONG ▪ Groupement des jeunes ▪ Radio de proximité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat avec : l'ANADER ▪ Groupements féminins ▪ ONG ▪ Groupement des jeunes 		
--	--	--	---	--	--

	<p>Produit 3.4 : l'appui technique, financier et de gestion est apporté aux groupements féminins et de jeunes et pour l'utilisation des terres cultivables de manière durable et pacifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer les femmes et les jeunes y compris les groupements pour la régularisation des documents administratifs liés à l'exploitation de terre cultivable dans le cadre des activités du programme ▪ Former des responsables féminins et de jeunes des producteurs en techniques de programmation, de collecte groupée, de commercialisation Renforcer les capacités technique des femmes et groupements y compris les jeunes pour l'acquisition de la propriété foncière ▪ Appui au développement de l'élevage et à la gestion de l'espace agro pastoral ▪ Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact, 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat avec : l'ANADER ▪ Groupements féminins ▪ ONG ▪ Groupement des jeunes 		
--	--	--	---	--	--

					<p>Il s'agit d'appuyer financièrement Interpeace à la mise en place et le fonctionnement de plates-formes et espace d'échanges communautaire à l'Ouest pour d'organiser selon l'approche PAR des sessions de dialogue participatif et réduire le sentiment d'auto-victimisation.</p> <p>Il s'agira pour la FAO d'appuyer les groupements notamment les femmes à l'accès à la propriété foncière, aux intrants agricole et de former, des responsables des producteurs en techniques de programmation, de collecte groupée, de commercialisation.</p>
--	--	--	--	--	--

b) Budget :

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Numéro du produit/activité	Nom des produits	Entité bénéficiaire l'ONU et autres participants par produit	lead ¹⁰ de Agences ¹¹	Budget produits	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Résultat 1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique					
Produit 1.1	les capacités des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention	UNFPA ONU Femme CA		800 000	Réaliser les formations sur les techniques de règlement des conflits
Produit 1.2	les capacités techniques de coordination du PNCS sont renforcées en matière de consolidation de la paix	UNFPA ONU Femmes UNDP CA		150 000	Il s'agit de recruter un expert pour apporter une assistance technique, au PNCS pour élaborer les documents de cartographie des conflits du PNCS et de stratégie de coordination. La mise en place d'une infrastructure de paix durable sera nécessaire. Il s'agit également d'appuyer le fonctionnement de l'OSCS et de l'ONEG
Résultat 2 : L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits					
Produit 2.1	Une stratégie de communication sur la loi 1998 du foncier rural est élaborée, ciblée sur les communautés et est mise en œuvre	FAO ONU Femmes		200 000	définition des outils, modalités
Produit 2.2	les connaissances des populations notamment celle du milieu rural, sont renforcées sur les dispositions de la loi de 1998 du foncier rural	FAO ONU Femmes CA		400 000	Réalisation d'activité de sensibilisation en milieu rural sur la loi foncière
Produit 2.3	la prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits sont mieux appréhendées (managées) par les communautés notamment les comités villageois de gestion foncière fonctionnels	FAO ONU Femmes CA		250 000	Réalisation de formation des acteurs et équipements en moyens de de sensibilisation des comités villageois de gestion foncière fonctionnelle

¹⁰ En Gras les Agences Lead par produit et les autres Agences qui participent à la réalisation du programme

Résultat 3 : La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement				
Produit 3.1	Les capacités des femmes, et groupes de jeunes y compris des jeunes sont renforcés en vie associative, et de gestion de projet y compris les Activités Génératrices de Revenus	ONU Femmes UNFPA FAO UNDP	500 000	Contractualisation avec les structures d'encadrement et de formation en comptabilité simplifiée, vie associative, montages de projet économique et micro-financement
Produit 3.2	Les plates-formes et espaces d'échanges, de dialogue participatif et de promotion de la cohésion sociale sont fonctionnels	UNFPA UNDP ONU Femmes	850 000	Il s'agira de renforcement de capacité en genre et prévention de conflit et réhabilitation et d'équipements d'Espace physique. Ami des femmes pour exercer leur rôle de médiatrices et d'encadrement des groupements bénéficiaires d'activité génératrice de revenu. Appui à la mise en place de comité de suivi et de pérennisation locaux. Cette stratégie complète celle en cours dans le cadre du projet IRF « genre et consolidation de la paix »
Produit 3.3	Les capacités des groupements féminins et de jeunes sont renforcées en matière de d'actions de rapprochement, de cohésion sociale, de prévention et résolution des conflits notamment les conflits communautaires autres que le fonciers	UNFPA UNDP ONU Femmes	200 000	Il s'agira de renforcement de capacité pour la réalisation effective d'activité collectives d'intérêt commun favorisant la cohésion sociale (<i>formation de relais communautaires pour la sensibilisation à la paix, dialogue participatif et communautaires, discussion de groupe, causerie éducative des relais, étude d'évaluation des initiatives de consolidation de la paix</i>)
Produit 3.4	L'appui technique, financier et de gestion est apporté aux groupements féminins et de jeunes et pour l'utilisation des terres cultivables de manière durable et pacifique	FAO UNDP ONU Femmes CA	300 000	Fournir une assistance technique et financière pour l'utilisation des terres cultivables et appuyer la formation des responsables des producteurs en techniques de programmation, de collecte groupée, de commercialisation.
Résultat 4 : Appui à la coordination, au suivi évaluation et à la communication sur les résultats du programme				
	La coordination effective des acteurs et la réalisation des activités est assurée grâce à l'appui de l'équipe du Coordonnateur de programme	UNFPA	200 000 usd	1. Recrutement d'un Coordonnateur national et d'une assistante administrative, (27 mois) 2. Réalisation d'étude et d'évaluation du programme 2 3. Organisation des ateliers, des missions conjointes avec les partenaires nationaux, production des supports de communication et de visibilité des résultats du programme
TOTAL		<ul style="list-style-type: none"> ▪ UNFPA : 1 400 000 USD ▪ FAO : 1 150 000 USD ▪ UNDP : 800 000 USD ▪ Onu femmes : 500 000 USD 	3 850 000 USD	

Tableau 3 : Budget par catégories de dépense de l'ONU

CATEGORIES	Amount Recipient Agency : UNFPPAUSD	Amount Recipient Agency : ONU Femmes USD	Amount Recipient Agency : FAO/USD	Amount Recipient Agency : UNDP/ USD	TOTAL USD
1. Personnel et autres employés	100,000.00	50,000.00	160,000.00	100,000.00	410,000.00
2. Fournitures, produits de base, matériels	320,000.00	50,000.00	230,000.00	130,000.00	730,000.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	200,000.00	100,000.00	80,000.00	100,000.00	480,000.00
4. Services contractuels	300,000.00	150,000.00	400,000.00	200,000.00	1,050.00
5. Frais de déplacement	78,411	17,290.00	84,766.00	67,664.00	248,131.00
6. Transferts et subventions aux homologues	110,000.00	100,000.00		150,000.00	360,000.00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	200,000.00		120,000.00		320,000.00
Sub-Total Project Costs	1,308,411	467,290	1,074,766	747,664.00	3,598,131
8. Indirect Support Costs*	91,589	32,710	75,234.00	52,336.00	251,869
TOTAL	1,400,000.	500,000.00	1150,000.00	800,000.00	3.850 000

* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

UNFPA :

Dans le cadre du présent programme 2 "Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire" l'UNFPA contribuera spécifiquement à l'atteinte des résultats spécifiques 1 et 3. Aussi, compte tenu de son avantage comparatif en collecte et analyse des données, l'UNFPA apportera son assistance technique au Programme National de Cohésion Sociale (PNCS), à l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale (OSCS), et sa collaboration à Interpeace et structures de paix pour la réalisation d'étude de base et d'évaluation dans le cadre de la collecte des données actualisées sur les conflits, la cohésion sociale et sur la cartographie des

conflits et mécanismes de paix en Côte d'Ivoire. L'UNFPA apportera également sa grande expérience en matière de renforcement des capacités des partenaires nationaux notamment les leaders communautaires, les autorités sous-préfectorales et les leaders des groupements et association de femmes en matière de cohésion sociale et de prévention des violences basées sur le genre et en situation de conflit (VSC).

Le Bureau pays de l'UNFPA-Côte d'Ivoire a par ailleurs une expertise reconnue dans le domaine de l'assistance technique et financière aux groupements économiques de femmes et de jeunes.. Afin d'intégrer à l'appui économique les objectifs de cohésion sociale et d'intégration du genre à la prévention des conflits, l'UNFPA compte appuyer le MSFFE et la PNCS, le PNDC pour la réalisation des AGR au profit de 50 groupements féminins de 1500 membres et la mise en place de 08 Espaces conviviaux amis des femmes pour la paix ou Women friendly space à Bouaké, Bocanda, Divo, Gagnoa, Bolequin, Guiglo, Zouan-Hounien ; Duekoue et Toulepleu. L'UNFPA est familiarisé aux procédures de gestion et de suivi évaluation des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix selon l'approche conjointe. Cette expérience de l'UNFPA a été matérialisée par sa contribution à l'attente des résultats du plan prioritaire de consolidation de la paix phase 1 (2011-2014) et sa désignation pour assurer la coordination en 2014 pour la mise en œuvre du projet IRF conjoint « *Appui aux initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire* ».

FAO:

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de part son mandat est Co lead avec la France pour le secteur Agriculture, Développement rural et Environnement en Côte d'Ivoire pour le groupe des partenaires aux développement (PAD).depuis 2013.

La coordination sectorielle des PAD, a été créée en juillet 2010 en marge de la signature du pacte PNIA/PAADA.

Les interventions de la FAO en Côte d'Ivoire se traduisent à travers le Cadre de programmation pays (CPP) aligné stratégiquement sur le PNIA et contribue aux résultats stratégique 2 et 3 du PND 2015. Ainsi, la FAO contribue à l'effet 1 et 2 du UNDAF. La FAO est ainsi mandatée par le Coordonnateur Résident des Activités Opérationnelles du SNU pour représenter l'équipe pays NU sur le foncier rural en Côte d'Ivoire dans les échanges avec le gouvernement et les PAD.

Sur requête du gouvernement, la FAO (1) appui le comité de relecture (consultants nationaux et international juriste spécialiste du foncier) dont les conclusions sont disponibles;(2) Contribue à l'élaboration du document de stratégie nationale de sécurisation du foncier rural (draft disponible) et le cadre programmatique de la mise en œuvre de la loi de 1998;(3) Contribue à l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de communication nationale et de proximité sur les thématiques liées à la mise en œuvre de la loi de 1998, Par ailleurs, l'Union européenne, l'AFD, la FAO, la BAD et la Banque Mondiale appuient la mise en œuvre de la Loi de 1998 sur le foncier et l'ASNU et l'ONUCI et autres partenaires appuient à la résolution pacifique des litiges et conflits liés au foncier rural et la cohésion sociale. Une étroite coordination des actions et des approches est indispensable.

Avec l'équipe pays SNU nous contribuons à l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de communication nationale et de proximité sur les thématiques liées à la mise en œuvre de la loi de 1998, la gestion des conflits et le renforcement de la cohésion sociale dans le cadre du programme conjoint PBF (consolidation de la paix).

Le besoin du Gouvernement et de l'ensemble des partenaires au développement à œuvrer pour la mise en œuvre efficace et équitable de la loi sur le domaine foncier rural augure d'une perspective encourageante.

ONUFEMMES

L'avantage comparatif d'ONU Femmes repose non seulement sur: i) son mandat qui repose essentiellement sur l'égalité du sexe et l'autonomisation économique des femmes; mais aussi et surtout sur ii) son expertise dans le domaine du genre, de la prévention, de la gestion et de la résolution pacifique des conflits; iii) son expérience avérée dans la gestion des fonds PBF dédiés

spécifiquement aux relèvement économique et à la participation des femmes des femmes ; iv) et sa capacité à mobiliser des femmes et des communautés autour des enjeux de cohésion sociale.

ONU Femmes dispose d'une base des données des partenaires, identifiés à travers un processus rigoureux et participatifs. Ces partenaires ont contribué de manière significative aux acquis de l'ONU Femmes dans le domaine du foncier rural, de la cohésion sociale et de la résolution pacifique des conflits à travers des initiatives visant l'autonomisation des femmes à travers les financements du Japon et du UNHCR.. Sa collaboration étroite avec le HCR et le Japon dans le cadre de deux projets "d'Appui à la cohésion sociale à travers la réintégration socio-économique des femmes vulnérables dans les zones Ouest et Sud de la Côte d'Ivoire" et le nouveau partenariat avec le Japon, constituent des supports assez forts qui soutiendront les actions visant la cohésion sociale, étant donné que le volet économique sera pris en compte par ces fonds déjà mobilisés.

Le partenariat initié avec la CDVR dans le cadre de la mission conduite en Afrique du Sud en 2012, le parlement dans le cadre de la mission conduite au Sénégal et le Gouvernement, la police, la gendarmerie et la société civile dans le cadre de la mission conduite au Rwanda en novembre 2013 ont généré des expériences qui seront capitalisées par le présent projet, surtout en ce qui concerne la participation et le leadership féminin, la sécurisation des femmes et la mise en place des unités genre au sein de la police et l'implication effective des femmes dans le travail de la CDVR. Cet appui à la CDVR a abouti à la production d'un rapport et à la formulation de recommandations pour un processus de réconciliation impliquant les femmes et une réparation adéquate des femmes. Au-delà de cet appui à la CDVR et de l'appui constant au ministère de la solidarité, de famille, de la femme et de l'enfant, ONU Femmes a également entamé avec le programme national de cohésion sociale un processus d'élaboration d'un plan d'intégration du genre dans leur programme.

Tous ces acteurs constituent également une des bases sur lesquels ONU Femmes s'appuiera pour consolider ses actions et apporter une contribution significative dans la mise en œuvre de ce programme.

PNUD

Les activités déclinées dans ce programme s'inscrivent en droite ligne avec le mandat, les missions et les incitatives du PNUD. En matière de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, le PNUD a contribué au rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. Les interventions ont consisté à la mise à disposition d'expertise et de ressources pour l'élaboration et la création du Programme National de Cohésion sociale (PNCS) et de son plan d'action, la conduite du processus de réconciliation Nationale en appui avec l'OHCHR dans l'accompagnement continue à la CDVR.

Ainsi, à travers différents projets dont les deux projets i) «Appui au rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat et de la cohésion sociale» financé dans la fenêtre IRF (*Immediate Response Facilities*) du PBF et ii) «Appui à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat » financé dans la fenêtre PRF (*Peace Recovery Facilities*) du PBF, le PNUD en collaboration avec UNPOL a renforcé les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des agents en poste dans 80 commissariats et 138 brigades de gendarmerie en matière de lutte contre les violences Basées sur le genre et de maintien de l'ordre. Les interventions se sont soldé par l'implication des autorités dans la gestion des questions de cohésion sociale. Les interventions ciblées du PNUD ont contribué à une meilleure prévention et gestion des conflits intercommunautaires par les autorités préfectorales des zones Ouest, Centre-Ouest et Sud-Ouest grâce aux formations de 170 et 142 membres du corps préfectorale respectivement en 2011 et 2012, sur les techniques de gestion des conflits organisées en partenariat avec l'ONUCI Affaires Civiles et la DGAT et à une décrispation sociale de plus en plus perceptible dans 10 localités de l'Ouest.

UNESCO –

L'UNESCO a pour vocation principale la recherche d'une paix durable établie sur les fondements de la coopération intellectuelle et de la solidarité morale entre les peuples. L'agence spécialisée des Nations Unies contribue au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre les nations. L'UNESCO œuvre plus particulièrement à promouvoir une culture de paix et de non-violence à travers le monde, en mettant l'accent sur la prévention et la gestion pacifique des conflits, l'éducation à la paix et la tolérance, la compréhension culturelle et le dialogue interreligieux ainsi que la réconciliation entre les peuples. Du fait de son mandat, et de l'expertise accumulée dans les secteurs de la promotion de la paix et de la cohésion sociale, l'UNESCO est à même de contribuer de manière significative à la mise en œuvre du programme 2 « Renforcement de la prévention et de la gestion pacifique des conflits ». En effet, l'UNESCO à Abidjan, depuis sa réouverture en 2013, joue un rôle actif dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire à travers la mise en place de programmes éducatifs de cohésion sociale, du renforcement des capacités de la presse et des médias communautaires, ainsi que de la valorisation des mécanismes culturels et traditionnels de prévention et gestion des conflits. A ce titre, l'UNESCO est un partenaire incontournable dans la réalisation des outputs 1.1 et 1.2 du présent programme, étant le seul acteur bénéficiant de l'expertise technique adéquate pour l'intégration de la dimension culturelle dans la prévention et gestion des conflits. L'UNESCO dispose par ailleurs d'une expérience solide en matière de communication et de sensibilisation des communautés à la non-violence par le biais d'outils innovants, attractifs et adaptés aux besoins des populations locales (Théâtre forum, sketches en langues locales, développement de supports éducatifs, etc.).

ONUCI

Les sections de l'ONUCI engagées dans le projet (UNPOL, DDR, SSR et Affaires Civiles) agiront conformément à leur mandat respectif. Elles serviront de points de contact pour les partenaires nationaux et internationaux du projet et assumeront la responsabilité de suivi quotidien des activités dont certaines sections de l'ONUCI auront la charge.

La Section des Affaires civiles, facilitera suivant ses capacités l'interface et la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des autorités administratives, élus locaux et des organisations locales en matière de prévention, gestion et résolution pacifique des conflits.

Dans le domaine du renforcement de l'autorité de l'Etat, les officiers des Affaires civiles ont par le passé appuyé activement le processus de redéploiement des fonctionnaires dans la zone centre nord-ouest avec un accent particulier sur la restauration de l'autorité du Corps préfectoral, le rétablissement des services publics de base et des institutions financières publiques. Aujourd'hui, sur la base du dernier mandat et en rapport avec la nécessité de stabiliser le pays et la création d'un environnement électoral apaisé, les actions de la section sont majoritairement en faveur de la conservation et la consolidation de la paix entre les différentes communautés. En somme, la Section des Affaires civiles tire ses avantages comparatifs, d'abord de la présence effective des officiers des affaires civiles sur l'étendue du territoire ivoirien dans neuf(9)bureaux, ce qui lui facilite l'évaluation et l'identification des besoins essentiels et prioritaires en matière d'infrastructure et d'équipement et des défis en matière sécuritaire, de réconciliation et de cohésion sociale. Ensuite, sa bonne connaissance de l'administration publique (déconcentrée et décentralisée), des questions de gouvernance, l'animation d'un système efficace d'alerte précoce issu de la création et la mise à jour continue de sa base de données de cartographie des conflits, en font un partenaire privilégié en matière de prévention, gestion et résolution pacifique des conflits. Enfin, les résultats obtenus au terme de la mise en œuvre de ses activités régulières de renforcement des capacités de groupes et structures cibles (corps préfectoral, chefferie traditionnelle, leaders communautaires, ONGs, autorités et personnel douanier, Comités de Sécurité et Comités de sensibilisation et de veille, etc.), de sessions de rencontres de dialogue intercommunautaires et les expériences antérieures menées avec le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre IRF et du PBSO sont autant d'exemples probants de sa grande expertise dans le domaine abordé par les programme 1 et 2 du plan prioritaire 2.

UNICEF

L'UNICEF en Côte d'Ivoire dispose d'un bureau pays basé à Abidjan et d'un bureau de zone à Man dans l'ouest du pays. L'UNICEF a un effectif de plus de 94 staffs dont 4 professionnels pour la section protection de l'enfant (un chef de section, un spécialiste protection de l'enfant et 2 administrateurs protection de l'enfant) et 6 staff professionnels pour la section éducation (1 chef de section, 2 spécialistes de l'Education/consolidation de la paix, 2 administrateurs chargés de l'Education, 1 Administrateur chargé du suivi et évaluation). Le staff de ces deux sections sera principalement mis à contribution pour le suivi de la mise en œuvre du présent projet .

Depuis 2012, La Côte d'Ivoire fait partie du programme global UNICEF dénommé « Peacebuilding, Education and Advocacy in Conflict Affected Contexts (PBEA), qui vise à renforcer la résilience, la cohésion sociale et la sécurité humaine dans les contextes affectés par les conflits. Dans ce cadre, l'UNICEF appuie des interventions de consolidation de la paix au niveau des politiques, des institutions ainsi qu'au niveau communautaire; dans le milieu scolaire et étudiantin et auprès des plateformes de jeunes et femmes. Au niveau communautaire, ces actions ont notamment pour but de renforcer la résilience et la cohésion sociale à travers d'un ensemble d'interventions alliant les activités génératrices de revenu, la mobilisation sociale et renforcement des capacités. Cela permet aussi d'adresser certaines normes socioculturelles qui limitent la capacité des femmes à devenir des agents de la paix et ainsi contribuer activement à la réconciliation dans leur communauté. Dans ce cadre, UNICEF Côte d'Ivoire capitalise sur son partenariat de longue durée avec Caritas et ANADER pour accompagner les communautés en particulier les femmes, dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenu dans le but d'une part, de faciliter un accès durable aux services sociaux de base, et d' autre part, de renforcer la cohésion sociale au sein des communautés fragilisés par les conflits, les tensions communautaires ou encore des incursions transfrontalières.

Cette approche permet ainsi, de fédérer ces femmes autour des questions touchant au bien-être de leurs enfants et leur communauté, tout leur offrant une plateforme pour le dialogue, l'interaction sociale, l'apprentissage commun et l'action constructive qui rapproche la communauté. . En 2014, les populations bénéficiaires de ces interventions dépassaient les 66.000 personnes. Sur la base des résultats prometteurs obtenus, l'approche est en train d'être répliquée dans d'autres régions affectées ou à risque d'être affectes par les conflits.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays

	ENTITÉ 1 : NOM?	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente (2013)	UNFPA	Suède, Hollande, Norvège, Finlande, Danemark	5.6 millions	
	UNICEF	Global Fund European Commission (EC) Pays Bas Italian Natcom Belgium Japon	28,552,707 (Other Resources) 9,673,670 (Regular Resources)	12,386,880 s
	ONU Femmes	Fund for Gender Equality (FGE, Union Européenne, Suède, France, UNHCR, Autres ressources	2,8 millions	
	UNESCO	Etats membres Principaux : Japon, France, Italie, Royaumes Unis, pays nordiques, Chine	600 000	-

	UNDP	Japon, JICA Union Européenne GEF Government CIV CPR TTF Conflict ; GEF Voluntary Contribution	8 632 002		11 872 240,00
	FAO	Commission Européenne (EC) FAO (Programme de Coopération Technique- PCT)	6 974 828		
Année financière en cours (2014)	UNFPA	Suède, Hollande, Norvège, Finlande, Danemark	4.1 millions		
	UNICEF	Global Fund Banque Mondiale European Commission (EC) Pays Bas Japon France	38,882,906 (Other resources) 11,450,667 (Regular Resources)		10,763,481
	FAO	Européenne (EC) FAO (Programme de Coopération Technique- PCT)	8830590		
	ONU Femmes	Fund for Gender Equality (FGE) Suède France UNHCR Japon Autres ressources	3,958,429		
	PNUD	Japon, JICA Union Européenne GEF Government CIV CPR TTF Conflict ; GEF Voluntary Contribution	11 872 240		

III. Gestion, coordination et suivi évaluation

a) coordination du programme

La responsabilité de coordination, de gestion et suivi-évaluation de ce programme, reposera principalement sur les structures de gestion que sont (i) le Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, (ii) le Comité technique conjoint d'Expert du plan prioritaire 2 (2014-2017) de consolidation de la paix et (iii) Le Comité de Coordination du Projet (CCP) comprenant les Experts en Suivi Evaluation et un Coordonnateur national du Programme

❖ Le Comité de Pilotage Conjoint du plan prioritaire pour la consolidation de la paix (CP)

Le Comité de Pilotage conjoint mis en place en 2011 dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du Plan prioritaire des projets financés par le PBF en Côte d'Ivoire assurera l'orientation stratégique en œuvre du présent programme « Renforcement des capacités de l'état et de la société civile pour la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire ». Initiative conjointe des ASNU et du Gouvernement. Il est chargé notamment de (i) veiller à l'élaboration et l'exécution technique et financière des plans de travail des Agences bénéficiaires, conformément à la planification faite; et (ii) assurer la coordination et le suivi évaluation d'ensemble du projet.

❖ **Le Comité technique d'Expert (CTE)**

Un Comité technique d'Expert du plan prioritaire 2 (2014-2017) sera mis en place afin d'appuyer techniquement la formulation, la pré-validation et le suivi technique de la mise en œuvre des documents projets /programmes. Ce comité travaillera avec le secrétariat technique du PBF qui l'assistera dans ses fonctions. Le comité technique conjoint sera composé des 2 co-présidents du Comité Programme, des adjoints programmes des agences membres du comité de pilotage et des représentants de la Primature et Ministères clés membres du Comité de pilotage à savoir ; le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement ; le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Public et le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Il sera co-présidé par les 2 coordonnateurs du Secrétariat Technique PBF. Le Secrétariat technique est chargé d'appuyer le Comité de pilotage et contribue effectivement (i) au suivi global de l'exécution des programmes du Plan Prioritaire et à (ii) l'évaluation de leur impact sur la consolidation de la paix. Il assure le rôle de consolidation des rapports périodiques annuels du Comité de Pilotage.

▪ **Le Comité de Coordination du Projet (CCP)**

Le Comité de coordination du Programme (CCP), co-présidé par le Représentant Résident adjoint de UNFPA et un représentant du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, aura la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique d'experts et au Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire. L'ONUCI, les agences du SNU récipiendaires du fonds, et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques) seront représentés au sein du CCP. Le comité comprendra les Experts en suivi et évaluation et les experts points focaux des agences SNU et sections de l'ONUCI participantes au programme. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres.

Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du programme et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

b) Gestion du programme Conjoint

Au niveau de la gestion du programme, l'Agence lead conformément à la modalité d'exécution directe (DEX) sera responsable de la coordination globale du programme 2. Sur la base d'un plan de travail détaillé, élaboré conjointement avec toutes les Agences participantes au programme et les partenaires nationaux..

Rôle et Responsabilités de l'agence lead du Programme (UNFPA)

Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que l'agence récipiendaire des fonds, lead ou autres agences a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. .

L'Agence Lead assure la coordination technique de l'ensemble du programme y compris la consolidation des plans de travail et la production périodiques des rapports techniques et financiers du programme et la présentation de ces derniers au Comité de Pilotage conjoint du Plan Prioritaire. L'Agence Lead recrute à cet effet un Coordonnateur national de programme de niveau expert national sur 27 mois et basé à Abidjan .Il sera assisté dans sa tâche par une Assistante administrative recrutée et affectée à la gestion administrative du programme 2 sur la même période. Cet appui technique sera supporté financièrement à partir d'un budget de coordination mis en place au prorata des fonds alloués à chaque composante ou parties prenantes du programme.

Afin d'une coordination efficace, la gestion au quotidien du programme conjoint sera assurée par le Coordonnateur national du Programme qui sera mis à la disposition du Programme 2 à temps plein par l'agence lead. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec les points focaux du programme qui seront désignés par chaque agence/section participantes et les structures techniques des ministères impliquées dans ce programme (MEMPD/PNCS,) (MSSFE/ONEG/OSCS) . Il/elle reportera au Représentant adjoint de l'Agence lead et au Comité de coordination du projet.

Le Coordonnateur national du programme 2 aura pour rôle de:

- Appuyer l'élaboration et la finalisation du plan de travail conjoint,
- Appuyer l'élaboration des TDR d'activités conjointes et l'organisation des missions conjointes inter-agence de terrain y compris la rédaction des rapports de mission,
- Organiser des ateliers conjoints d'élaboration des rapports périodique de mise en œuvre,
- Documenter les bonnes pratiques des résultats du programme 2,
- Assurer le suivi et l'évaluation du programme
- Animer des réunions de suivi programmatique avec les points focaux des agences.
- Coordonner les activités de renforcement des capacités des partenaires d'exécution en GAR et sur les outils de rapportage de PBSO
- Dans cette dynamique le Coordonnateur de projet apportera son appui au renforcement des capacités des partenaires en gestion axée sur les résultats.
- Compiler et finaliser dans les délais les rapports techniques et financiers de mise en œuvre du programme 2 qu'il proposera pour présentation à la Coordination puis au comité de pilotage pour validation avant transmission à PBSO.
- Appuyer les initiatives de mobilisation de ressources et d'élaboration de projet et programme

L'Assistante administrative du programme 2 aura pour rôle de:

- Assurer le suivi des requêtes de demande de paiement direct ou d'avance de fonds sur les le programme en conformité avec les procédures et les plans de travail.
- Préparer pour approbation/signature, tant en français qu'en anglais, les correspondances de routine et/ou substantives liées à la gestion administrative et financière des activités conjointe du programme 2 au niveau de l'Agence Lead
- Faciliter la logistique Avant, et après les réunions, séminaires et ateliers avec la Coordination du projet les fonctionnaires du Gouvernement.
- Participer à la demande des superviseurs, à l'organisation des réunions du comité de pilotage et d'autres réunions thématiques/techniques conjointes et s'assure que la documentation est complète et distribuées à temps.
- Prend des notes, rédige les minutes ou les comptes rendus synthétiques et assure le suivi des recommandations des réunions mensuelles de coordination organisées par l'Agence Lead avec les Agences récipiendaire.
- Assiste dans le traitement des Réquisitions et initie les commandes de fournitures et d'équipements dans Atlas selon les procédures en vigueur d'une façon transparente et rentable.
- Rédige et Organise le classement de toutes correspondances relatives au programme 2;
- Prend les rendez-vous avec les partenaires programme et les autres interlocuteurs ;
- Effectue les réservations de billets et d'hôtels, établit les autorisations de voyage, et réunit les renseignements relatifs aux objectifs des voyages (requêtes, documents descriptifs des conférences, formations, etc.) dans le cadre du programme conjoint.
- Assiste dans l'organisation et le suivi des missions de consultants ou d'experts et des partenaires nationaux pour les comptes des Agences récipiendaires
- Exécute toutes autres tâches qui lui sont confiées dans le cadre de ses compétences.

Rôle et Responsabilité des agences récipiendaires des fonds

Chaque agence récipiendaires des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Il aura la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec les autres agences impliquées (agences participantes) qui seront soumis pour consolidation à l'agence lead.

Rôle et Responsabilités des autres agences participantes au programme 2

Les Agences participantes à la réalisation du programme apportent leur appui technique aux agences récipiendaires des fonds dans la mise en œuvre du programme conformément à leurs avantages comparatifs...

c) Gestion des risques

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
La recrudescence des conflits fonciers par manque de financement sur les programmes de délimitation des terres	Moyenne	Moyenne	Concertation ONUCI, SNU et Comité de pilotage pour prise de décision d'allocations/ changements de stratégie
L'émergence de conflits locaux « ciblés » requiert une mobilisation de ressources différente	Moyenne	Moyenne	Concertation ONUCI, SNU et Comité de pilotage pour prise de décision d'allocations/ changements de stratégie
L'extension de la progression du virus Ebola sur le territoire ivoirien	Moyenne	Haute	Concertation ONUCI, SNU et Gouvernement pour décider des mesures de mise en œuvre dans les zones PBF touchées par l'arrivée de la pandémie
Émergence d'une conflictualité liée à la période pré-électorale	Moyenne	Forte	Concertation ONUCI, SNU et Gouvernement. Déploiement avec acteurs de terrain d'initiatives à caractère rapide de pacification et de médiation ainsi que de sensibilisation nationale/locale
Conflits d'intérêts entre agences du SNU pour la mise en œuvre d'initiatives du PBSO	Faible	Faible	Concertation entre PBSO et le SNU et Coordinateur résident (CR) pour prise de décision
Conflits au sein du Gouvernement pour la direction nationale de volets du Plan prioritaire	Faible	Faible	Concertation entre CR et Ministère d'État pour prise de décision
La formulation de projets conjoints retarde la mise en œuvre du Plan prioritaire	Faible	Faible	Limiter le nombre d'agences/sections pour chaque composante trois/formuler un programme et éviter les petits projets

d) Suivi et évaluation

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation.

Le système de suivi-évaluation comprendra une grille de lecture permettant de mesurer la performance. Les experts du CCP veilleront à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux en collaboration avec les experts suivi-évaluation du secrétariat technique, des Agences du SNU, de l'ONUCI et des partenaires nationaux. Une attention particulière sera accordée à (i) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux ; et (iii) la capacité du projet à générer des effets et impacts durables, notamment par la mise en place de processus standardisés et duplicables, (iii) assurer la planification annuelle, l'actualisation des données, les revues périodiques, des missions de terrain la documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées au cours de son exécution, et (iv) la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet.

Le CCP sera chargé également de :

- Assurer la mise en place et le fonctionnement du système de planification et de suivi-évaluation du programme notamment par l'élaboration d'outils de suivi-évaluation, l'élaboration des plans de travail
- Produire les rapports narratifs et financiers périodiques du programme, selon le format en vigueur auprès du Fonds de Consolidation de la Paix et les revues du projet, et l'évaluation finale du projet ; et veillant à l'obtention de l'approbation par le Comité d'Expert (CTE) des rapports
- Actualiser le plan de travail du programme et approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances,
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet en Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et à l'utilisation efficace des outils de suivi-évaluation du projet selon les pratiques du PBSO ;
- Assister le Coordination du Programme du résultat stratégique 2 du plan prioritaire 2 pour la mise en œuvre efficace du suivi opérationnel et technique du programme;
- Appuyer la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités de communication sur les objectifs et les résultats du programme.

e) Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)¹² (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds:

¹² Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels et annuels, à soumettre à échéance le 15 Juin (pour le semi-annuel) et 15 Novembre (pour le rapport annuel). Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX RÉSUMÉ DE PROJET

Numéro et intitulé du projet :	Programme « Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire »	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	UNFPA/ONU/FEMME/FAO/UNDP	
Partenaire(s) d'exécution :	Implementing Partner(s) – Name & type (Government, CSO, etc): Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Ministère de la Solidarité de la Famille de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Défense, Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la justice et des droits de l'Homme, Ministère de l'Agriculture, Programme National de Cohésion sociale, Programme National de Développement Communautaire, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale, l'Observatoire Nationale de l'Equité et du Genre, Agence Nationale d'Appui au Développement en milieu rural, COOPEC, CNE, ONUCI (Unité Genre, CA, UNPOL, RSS, RoL) ONG, Association Nationale des Chefs, Reines, rois de Côte d'Ivoire, Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Interpeace SNU : UNESCO/UNICEF/ ONUCI (Unité Genre, Civile Affaire,)	
Site :	Zone 1 : Centre-ouest (Divo/Gagnoa/Vavoua) ; Zone 2 : Ouest (Duekoué/Bloléquin/Guiglo/Zouan-Hounien) Zone 3 : Centre-et Nord-est (Bouaké/Bocanda/Bouna) ;	
Budget approuvé pour le projet :	3 850 000 USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 15 juin 2015	Date d'achèvement prévue : 31 décembre 2017
Descriptif du projet :	Ce programme, vise à renforcer la cohésion sociale à travers la coordination et le renforcement des capacités des acteurs et des populations pour accroître leur forte implication dans la prévention et la gestion pacifique des conflits. Au terme de ce projet, les autorités locales, les comités du foncier rural, les femmes, les jeunes et les populations ont une meilleure connaissance des dispositions de la loi de 1998 sur le foncier rural, sont outillés pour prévenir les conflits et vivent en harmonie à travers notamment la réalisation des activités économiques inclusives. Le projet ciblera en particulier les autorités locales, les organisations féminines et de jeunes, à l'Ouest, au centre et au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. .	

Résultats du projet :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique 2. L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits 4. La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement
Domaines de résultat du Fonds :	<i>(Domaine 2) la prévention et la résolution pacifique des conflits:</i> (2.1) Réconciliation nationale; (2.2) Gestion/ résolution des conflits
Note d'évaluation sur l'égalité entre les sexes :	2
Activités principales du projet :	<p>Résultat 1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique</p> <p>Produit 1.1 : les capacités des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des formations aux autorités locales, aux Chefs traditionnelles et aux membres des comités de paix sur les techniques de médiation, prévention et résolution des conflits. ▪ Appuyer techniquement et financièrement l'OSCS pour (i) l'installation des commissions régionales de l'OSCS (structures relais de veille et d'alerte précoce en matière de solidarité et de cohésion sociale) et (ii) l'élaboration d'outils de collecte, de traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs de solidarité et de cohésion sociale ▪ Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact, <p>Produit 1.2 : les capacités techniques de coordination du PNCS sont renforcées en matière de consolidation de la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ appuyer techniquement et financièrement le PNCS dans la finalisation de la cartographie des conflits et mécanisme de paix en Côte d'Ivoire ▪ Appuyer l'élaboration d'une stratégie de coordination des acteurs de paix en CI ▪ Assurer les frais de recrutement d'une assistance technique <p>Résultat 2 : L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits</p> <p>Produit 2.1 : Une stratégie de communication sur la loi 1998 du foncier rural est élaborée, ciblée sur les communautés et est mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer l'élaboration d'un document de stratégie de communication sur le domaine du foncier rural ▪ Élaborer des outils de communication sur le foncier rural ▪ Produire et vulgariser à travers des supports de communication les thématiques de la loi de 1998 sur le domaine du foncier rural (<i>radio- fascicules langues locales- sketches</i>) pour une meilleure connaissance de la loi ▪ Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact, <p>Produit 2.2 : les connaissances des populations notamment celle du milieu rural, sont renforcées sur les dispositions de la loi de 1998 du foncier rural</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former et sensibiliser (i) des membres du corps préfectorale des (i) leaders communautaires et religieux (ii) rois et chefs traditionnels (iii) membres des comités

sur la communication en direction des populations autour des dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998

- Accompagner techniquement et financièrement le Gouvernement dans la diffusion/vulgarisation de la loi sur le foncier rural en respect de la diversité linguistique et culturelle et en utilisant un ensemble de vecteurs de transmission
- Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact,

Produit 2.3 : la prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits fonciers sont mieux appréhendées (managées) par les communautés notamment les comités villageois de gestion foncière fonctionnels

- Renforcer les capacités techniques des membres des comités villageois du foncier rural sur la communication en direction des populations autour des dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998
- Equiper les comités villageois du foncier rural et groupes sociaux en moyens de sensibilisation pour réaliser la communication en direction des populations autour des dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998
- Organiser des campagnes de sensibilisation radiophonique - radios communautaires et sur la radio ONUCI FM - en français et langues locales (*Gueré, Dan, Diaoula, Baoulé*) sur les dispositions de la loi sur le foncier rural de 1998

Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact,

Résultat 3 : La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement

Produit 3.1 : Les capacités des femmes, et groupes de jeunes y compris des jeunes sont renforcés en vie associative, et de gestion de projet y compris les Activités Génératrices de Revenus.

- Renforcement des capacités des membres des groupements de femmes et de jeunes y compris les populations vulnérables sur citoyenneté, la prévention des conflits, le genre, la vie associatives et l'alphabétisation
- Appuyer la réalisation des activités de dialogue rapprochement communautaire et de cohésion sociale
- Mise en place les comités locaux de rapprochement entre villages, groupe et communautés
- Accompagner la mise en œuvre de la stratégie des solutions durables pour les déplacés et les réfugiés retournés
- l'appui technique et financier aux structures de micro-financement pour une assistance à la réalisation d'activité communautaires d'insertion socio-économique en ciblant des personnes et groupe les plus affectées
- Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact,

Produit 3.2 : Les plates-formes et espaces d'échanges, de dialogue participatif et de promotion de la cohésion sociale sont fonctionnels

- La mise en place et l'équipement de 8 Espaces Ami des femmes pour la paix participeront à l'intégration du genre aux activités opérationnelles de cohésion sociale
- Former les membres membre des Espaces Ami des femmes pour la paix aux techniques de médiation et résolution pacifique des conflits communautaires et la réalisation et la promotion du dialogue participatif
- Appuyer les communautés réconciliées, formées à la prévention des conflits dans la mise en place et le financement de microprojets susceptibles de consolider la cohésion sociale
- Appuyer l'organisation par les Espace amis des Femmes pour la paix des journées

nationales de la solidarité et de la paix

- Formation de relais communautaires jeunes et femmes pour (i) la réalisation d'activités de réhabilitation communautaire (champ communautaires, pompe villageoise)
- Mener des actions visant au rapprochement et à la réconciliation des communautés en conflit
- Développer des synergies avec les initiatives des clubs de mère fille et des clubs de mère du jeune enfant (CMEF/CMJE) des femmes issues de différentes communautés autour d'activité d'intérêt commun pour les activités de cohésion sociale
- Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact,

Produit 3.3 : Les capacités des groupements féminins et de jeunes sont renforcées en matière de d'actions de rapprochement, de cohésion sociale, de prévention et résolution des conflits notamment les conflits communautaires autres que le foncier

- Réaliser des activités d'animation des plate-formes de dialogue participatif
- Organiser au sein des ménages et communautés les causeries éducatives sur le genre, la cohésion sociale, la citoyenneté, la prévention des violences et la gestion pacifique des conflits
- Formation de relais communautaires jeunes et femmes pour (i) la réalisation d'activités de réhabilitation communautaire (champ communautaires, pompe villageoise,)
- Promotion du dialogue inter et intracommunautaire ;
- Mener des actions visant au rapprochement et à la réconciliation des communautés en conflit ;
- Produire des messages, tee-shirt, gadget de sensibilisation à la paix
- production et la diffusion en partenariat avec les organes de communication régionaux de messages radiophoniques et télévisés en langues (*Baoulé, Guéré, Dan, Malinké, Gouro, Beté, Dida, Koulango*) et en français
- Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact,

Produit 3.4 : l'appui technique, financier et de gestion est apporté aux groupements féminins et de jeunes et pour l'utilisation des terres cultivables de manière durable et pacifique

- Appuyer les femmes et les jeunes y compris les groupements pour la régularisation des documents administratifs liés à l'exploitation de terre cultivable dans le cadre des activités du programme
- Former des responsables féminins et de jeunes des producteurs en techniques de programmation, de collecte groupée, de commercialisation Renforcer les capacités technique des femmes et groupements y compris les jeunes pour l'acquisition de la propriété foncière
- Appui au développement de l'élevage et à la gestion de l'espace agro pastoral
- Réalisation de mission de suivi, d'étude de perception, d'évaluation d'impact,

Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF "Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire"

Nom du pays : Côte d'Ivoire

Dates du projet : Juin 2015 – décembre 2017

Théorie de changement en bref : SI les capacités des agents territoriaux et des mécanismes en places sont renforcés dans la médiation et la gestion pacifique des conflits locaux et SI les populations sont sensibilisées et ont accès à leurs droits ALORS les risques de conflits locaux seront atténués et la cohésion sociale renforcée.

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1	Année 2	Etapes				
<p>Outcome 1 : La prévention et la résolution pacifique des conflits améliorent et consolident la paix et la cohésion sociale dans un cadre coordonné en Côte d'Ivoire</p>		<p>Indicateur de résultat 1 a</p> <ul style="list-style-type: none"> % de conflits locaux dans les zones d'intervention du programme du plan prioritaire "résolus par les autorités et les mécanismes locaux sans recours à la violence Niveau de référence : % (voir rapport projet CDVR, PPI, Sous-préfecture de Bolequin) Cible : 70% 	<p>Rapport semestriel et annuel</p> <p>Cartographie des conflits actualisés</p>	X	X	X	X	X	X	
		<p>Indicateur de résultat 1 b :</p> <ul style="list-style-type: none"> % de conflits foncier dans les zones « sensibles cibles par le plan prioritaire » résolus par les autorités et mécanismes locaux sans recours à la violence Niveau de référence : la CI enregistre un nombre important de conflits minier, agriculteur-éleveurs) Cible : Diminution de 20% du nombre de conflits recensés dans les zones cibles. Augmentation de 50% de conflits résolus 	<p>Rapport semestriel et annuel</p> <p>Rapport de suivi des structures de paix :</p> <p>Autorités préfectorales PNCS, Observatoire de la Solidarité et de la cohésion sociale</p>	X	X	X	X	X	X	X
		<p>Indicateur de résultat 1 c</p> <ul style="list-style-type: none"> Perception des populations des zones d'intervention sur les capacités des autorités, des leaders 	<p>Rapport semestriel et annuel</p> <p>Rapport d'étude de suivi et de perception</p>	X	X	X	X	X	X	X

		<p>Résultat No 1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique</p> <p><i>Il s'agira d'organiser des formations en faveur des autorités locales, des Chefs traditionnelles et aux membres des comités de paix sur les techniques de médiation, prévention et résolution des conflits. Il s'agira également d'appuyer le PNCS dans la finalisation de la cartographie des conflits et mécanisme de paix en Côte d'Ivoire et l'élaboration d'une stratégie de coordination des acteurs de paix en CI à travers notamment une assistance technique</i></p>	<p>Produit 1.1 : les capacités des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention</p>	
	<p>à contribuer à réduire les conflits foncier, communautaire, politique</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation de référence : Assez bonne (PP2, P7) Cible : Bonne perception 	<p>Indicateur de résultat 1.1.1</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion des personnes qui perçoivent positivement le rôle des autorités et des leaders dans la prévention et la résolution pacifiques des conflits Situation de référence : Assez bonne (PP2, P7) Cible : Bonne perception 		<p>Rapport d'évaluation</p> <p>Etude de base Rapport semestriel et annuel Rapport d'étude de suivi et de perception Rapport d'évaluation</p>
		<p>Indicateur de résultat 1.1.2</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits (politique, foncier, communautaire autres que le foncier) prévenus Situation de référence: 600(acquis du PP1, Bholesquin) Cible: 1000 		
		<p>Indicateur de résultat 1.1.3</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de conflits (politique, foncier, communautaire autres que le foncier) résolus Situation de référence: 20% (acquis du PP1) Cible: 70% 		

Résultats N°3 La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement	Produit 3.1 : Les capacités des femmes, et groupes de jeunes y compris des jeunes sont renforcés en vie associative, et de gestion de projet y compris les Activités Génératrices de Revenus	Indicateur de résultat 3.1.1 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupements féminins initialement antagonistes qui réalisent des activités de rapprochement communautaire • Niveau de référence : 45 (IRF) • Cible : 100 	Rapport de session de formation Rapports de suivi des structures d'encadrement technique (ANADER) Rapport de session de formation Etude de perception	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
		Indicateur de résultat 3.1.2 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupements de jeunes initialement antagonistes qui réalisent des activités de rapprochement communautaire • Niveau de référence : 0 • Cible : 40 																					
		Indicateur de résultat 3.1.3 <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes qui estiment efficace la contribution des groupements de femmes réalisant les AGR communautaires à l'amélioration de la cohésion sociale • Situation de référence : Moyenne • Cible : Bonne perception 																					
		Indicateur de résultat 3.1.4 <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de personnes qui estiment efficace la contribution des groupements de jeunes réalisant les AGR communautaires à l'amélioration de la cohésion sociale • Situation de référence : Moyenne • Cible : Bonne perception 																					

